



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Conseil municipal du 28 Septembre 2021

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit du mois de septembre à dix-neuf heures et zéro minute, s'est réunis en un lieu extraordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-trois septembre deux mille vingt et un.

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Michel BARSE – Elodie KOPF - Jean-Roger THUILLIAS– Mathieu OLIVEIRA - Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM – Benoit DULAU – Corinne JEANDONNET

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Johann PETIT procuration à Alain TABONE

Elvira MOMMERT procuration à Isabelle BERNADET

Cyril CHERIGNY procuration à Jean-Roger THUILLIAS

Hélène BURESI procuration à Nadia BRIDOUX-MICHEL

Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT

Maribel SOARES procuration à Vincent TRISTRAM

Absent(s) excusé(s) : Johann PETIT – Elvira MOMMERT – Cyril CHERIGNY – Hélène BURESI – Nathalie TRIGANT – Maribel SOARES

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne JEANDONNET

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 30 août 2021,
- Désignation du Secrétaire de séance,

Commission Patrimoine:

- 1- **2021-062** : Décision d'acquisition par exercice du droit de préemption d'un immeuble Sis 16 Av de Paris,

Commission Cimetière :

- 2- **2021-063** : Modification des tarifs du cimetière communal,
3- **2021-064** : Délai de rotation des sépultures en terrains communs,

Questions diverses

La séance est ouverte à 19h05.

➤ **Désignation du Secrétaire de séance**

Mme Corinne JEANDONNET est désignée comme Secrétaire de Séance.

➤ **Approbation des PV du 30 août 2021**

Le PV est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

➤ **Le Mot du Maire**

- Monsieur BOUDIN attaque la Mairie au tribunal Administratif pour contester le permis de construire accordé à son voisin. J'ai mandaté un avocat pour défendre la commune pour un coût de 3 800,00€ HT. Au regard des contestations, une indemnité pour dommage et intérêt, mais également le remboursement des frais de justice seront demandés.
- A la suite de la parution sur le site internet de la commune du projet de plan de circulation, nous avons réceptionné beaucoup de réactions. Au regard de ces dernières, j'ai pris l'engagement de réaliser un débat public contradictoire en Novembre ou Décembre.
- Départ du Docteur GELLI qui quitte la commune mais plus largement la région pour raisons personnelles.
- L'absence de l'agent au sein de service administratif est prolongée à ce jour encore d'un mois. La reprise, ne se fera qu'à mi-temps thérapeutique. Pour pallier cette absence nous avons prolongé à nouveau l'agent de remplacement à l'accueil.

N°2021-062 : Décision d'acquisition par exercice du droit de préemption d'un immeuble Sis 16 Avenue de Paris

Alain TABONE : Pour financer cette acquisition, il y a à ce jour plusieurs pistes de réflexions. Tout d'abord, nous allons céder prochainement la maison aux locataires situés au 6 Avenue de Paris. De plus, il y a la possibilité dans un avenir proche de faire des locations et des baux commerciaux sans faire de gros travaux afin de faire rentrer des revenus. Pour finir, nous avons prochainement rendez-vous avec l'EPF pour voir si ces derniers peuvent porter le projet. Sinon nous emprunterons pour financer cette acquisition.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE

ARTICLE 1 - D'acquérir, par exercice du droit de préemption urbain, le bien sis 16 avenue de Paris à Cubzac les Ponts, cadastré AI 40, AI 317, AI 636, AI 511 et AI 513, pour une superficie de 2 281m² et moyennant le prix de 585 000,00€ conformément à la contre-proposition des vendeurs ;

ARTICLE 2 - D'autoriser le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et signer l'ensemble des documents visant à l'acquisition du présent bien par exercice du droit de préemption urbain, au prix fixé par la présente décision ;

ARTICLE 3 - La présente décision sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à Maître Stéphanie PETIT, notaire à Bordeaux, 266 rue Judaïque et aux Consorts BARRE (propriétaires) ;

ARTICLE 4 - D'autoriser le Maire en cas de désaccord sur le prix, à négocier avec le vendeur le prix du bien et en cas de désaccord sur le prix, à saisir le juge de l'expropriation pour une fixation judiciaire du prix ;

ARTICLE 5 - D'inscrire au budget les crédits correspondants au prix définitif de la vente ;

ARTICLE 6 - De désigner Maître LATOUR, notaire à Saint André de Cubzac, comme notaire de la commune pour l'ensemble des démarches visant à l'acquisition du bien ;

N°2021-063 : Délai de rotation des sépultures en terrains communs

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le délai de rotation des corps en terrain commun à 10 ans pour les inhumations réalisées en terrain commun à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

-

N°2021-064 : Modification des tarifs du cimetière communal

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'arrêter les tarifs du cimetière de la commune comme suivant à compter du 1^{er} octobre 2021 hors frais éventuelle des frais de droit d'enregistrement :

CIMETIERE - Concession terrain « neuf »	Tarifs à compter du 1 ^{er} octobre 2021
Tarif concession 9m ²	420,00€
Tarif concession 7,50m ²	360,00€
Tarif concession 6m ²	295,00€
Tarif concession 4,50m ²	230,00€

CIMETIERE - Concession terrain « reprise »	Tarif au m ² à compter du 1 ^{er} octobre 2021
	47,00€

COLUMBARIUM	Tarifs à compter du 1 ^{er} octobre 2021
Concession au sol 15 ans	545,00€
Concession au sol 30 ans	1.090,00€
Concession hors sol 15 ans	680,00€
Concession hors sol 30 ans	1.355,00€

- **DIT** que les recettes correspondantes seront imputées de 2/3 sur le budget de la commune et de 1/3 sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale,
- **DIT** que les tarifs applicables à compter du 1^{er} octobre 2021 seront affichés à l'entrée du cimetière et en Mairie.

Parole aux Adjoints

Nadia BRIDOUX-MICHEL, 2^{ème} Adjointe :

- La Communauté des communes nous a demandé des informations sur nos effectifs afin de mettre en place une ferme pédagogique sur le territoire.
- Le projet d'orchestre à l'école est en cours. Des difficultés sur la prise en charge financières. Le projet devrait commencer en novembre prochain.
- Recrutement d'un nouvel agent au sein du service Vie scolaire après la démission d'un agent.
- Relance sur la subvention relative au socle numérique : le Directeur de l'école doit faire le choix des logiciels.
- Problématique dans le préfabriqué sur la chaleur et le froid : choix de louer une climatisation réversible.

Gérard BAGANUD : A ce jour le préfabriqué est déjà équipé de convecteurs électriques pour le chauffage. Cette location à un coût de 2 500,00€ pour la commune. Je note cependant, que les fenêtres sont souvent ouvertes ce qui n'aide pas à garder la chaleur. Nous avons pourtant demandé à nos équipes de remonter le chauffage dès l'embauche pour avoir une bonne température dans la classe.

Isabelle BERNADET : L'aération des locaux était une obligation du protocole sanitaire.

Alain TABONE : L'enseignante a effectivement respecté le protocole sanitaire. Nous avons une réunion avec les Parents d'élèves jeudi prochain. Les élus de la commission sont également les bienvenus.

Benoît DULAU : Avons-nous un retour sur la suppression du transport scolaire ?

Nadia BRIDOUX-MICHEL : La famille qui devait principalement utiliser ce service déménagement.

Jean-Pierre PRAT, 3^{ème} Adjoint :

- Prospective sur la rue de Bonnefont pour la mise en place de moyens pour ralentir la circulation. La voie est à ce jour trop petite pour l'installation de chicanes. A voir pour mettre en place des ralentisseurs.
- Rendez-vous avec des entreprises pour la réalisation de devis pour des travaux de voirie.

Gérard BAGNAUD, 1er Adjoint :

- Le Permis de construire du Port a été déposé. Le SDEEG nous a interpellé pour un manque de puissance. A ce jour après plusieurs discussions des différents partenaires de réseaux, nous avons la possibilité de procéder avec l'installation d'un nouveau transformateur à l'enfouissement des réseaux sur une partie de la rue du port avec la possibilité de cofinancement du SDEEG, du Département, voir aussi d'Orange.

Questions diverses

Benoît DULAU : Concernant le déplacement des équipes techniques.

Gérard BAGNAUD : A ce jour il n'y a pas de possibilité au regard du PLU.

Benoît DULAU : Point sur les travaux de l'église. Un retard dans la réalisation est à prévoir.

Isabelle BERNADET : Rappel pour l'inscription à Octobre Rose. A ce jour il manque encore des participants.

Gérard BAGNAUD : Nous avons sollicité la location d'éclairage pour Octobre Rose. Au regard du coût, des banderoles et ballons seront accrocher sur la Mairie pour cette première année. Nous pourrons les réutiliser ultérieurement aussi.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h58.